

COMITÉ DE THÈSE

(version 15 dec 2006)

Procédure pour la création et la convocation du comité de thèse.

But du comité de thèse :

Le but du comité de thèse est d'évaluer la progression de l'étudiant(e) au cours de ses études de doctorat. Le comité de thèse évalue également l'environnement dans lequel travaille l'étudiant(e). Les recommandations du comité doivent être formatives et permettre à l'étudiant(e) d'évoluer scientifiquement et de compléter ses études dans les temps requis. En cas de problèmes, l'étudiant(e) peut en tout temps convoquer son comité.

Création et composition du comité de thèse :

L'étudiant(e) doit se charger de la création de son comité de thèse à la fin du premier trimestre. Le comité de thèse est formé de trois à quatre membres : le directeur de recherche, le co-directeur (s'il y a lieu), un chercheur choisi par l'étudiant et un président désigné par le Comité des Études Supérieures. Après discussion avec son directeur de recherche, l'étudiant(e) contacte le chercheur qu'il a identifié et s'assure que celui-ci accepte de siéger sur le comité. L'étudiant(e) remet le nom du chercheur au Comité des Études Supérieures qui désignera alors le président.

Convocation du comité de thèse :

Une fois par année, à la session choisie par l'étudiant lors de la composition du comité de thèse, l'étudiant(e) prend l'initiative de contacter les membres de son comité et voit à la planification de la rencontre (date, heure, local). La rencontre est annuelle, sans exception, même l'année pendant laquelle l'étudiant doit réussir son examen prédoctoral.

Rencontre du comité de thèse :

Environ une semaine avant la rencontre avec son comité de thèse, l'étudiant(e) remet à chaque membre la « fiche de l'étudiant(e) » complétée.

Lors de la réunion, l'étudiant(e) présente les résultats obtenus au cours de l'année et les expériences prévues pour l'année à venir. L'étudiant(e) devrait prévoir une présentation d'environ 30 minutes et une période de questions/discussion.

Lors de la réunion, l'étudiant(e) doit apporter et présenter au comité une copie de son évaluation faite l'année précédente par le comité de thèse.

Une fois la rencontre terminée, l'étudiant(e) quitte la salle pour une première discussion entre les membres du comité. Au retour de l'étudiant(e), le comité complète la fiche d'évaluation de l'étudiant(e) et discute, en sa présence, de ses points forts et faiblesses. L'étudiant(e) rencontre ensuite le comité en absence de son directeur de recherche pour discuter de tous sujets pertinents. **L'évaluation se veut formative, pour évaluer la progression de l'étudiant(e) par rapport à son propre cheminement scientifique. Bien qu'elle soit obligatoire, cette évaluation n'est jamais utilisée lors de concours de bourses ou autres pour classer les étudiant(e)s. Cependant la rencontre annuelle de l'étudiant(e) et du comité de thèse est requise pour l'inscription de l'étudiant(e) aux trimestres suivants.**

Rôle du président

Le président voit à la bonne marche de la réunion et dirige les discussions entre les membres du comité et l'étudiant(e). Il signe les formulaires d'évaluation au nom du comité.

En cas de problèmes majeurs apparents dans la progression des études et/ou dans la relation entre l'étudiant(e) et son directeur de recherche, le comité de thèse peut recommander que le Comité des Études Supérieures analyse la situation.

Formulaires disponibles :

- Composition du comité de thèse (avant l'inscription)
- Fiche de l'étudiant(e)
- Évaluation des candidats au grade de Ph.D.
- NB : Apporter l'évaluation de l'année précédente